M. Hereford: C'est un fait que la construction coûte un peu plus cher en hiver, selon le genre de construction. Il faut chauffer la bâtiment pendant qu'on y travaille, etc.

M. Dymond: D'autre part, je pense qu'il serait à noter que pour ce qui est des gros contrats, il existe certaines compensations du fait qu'on maintient continuellement à l'œuvre à l'année longue un effectif de main-d'œuvre et son outillage et, ce qui est très important, du fait qu'on a des maisons pour le marché du printemps au lieu de n'en avoir pas du tout.

Le sénateur SMITH (Queens-Shelburne): Ai-je alors tort de comprendre que dans les provinces où ce programme a vraiment réussi et où, d'après la stastistique, il est de quelque importance, c'est surtout parce que ces provinces ont fait elles-mêmes une contribution directe, variant de 25 à 40 p. 100 du coût de la main-d'œuvre? Je remarque qu'en Nouvelle-Écosse la participation est si faible qu'elle en est insignifiante, et que cette province ne fait non plus aucune contribution. En est-il généralement ainsi? Qu'en est-il de certaines autres provinces prétendument pauvres et d'autres provinces plus petites, quelques unes d'entre elles font-elles des contributions?

Le président: Peut-être devrions-nous faire consigner au compte rendu ce que sont les contributions des autres provinces.

Le sénateur SMITH (Queens-Shelburne): En attendant que les fonction naires en fassent le relevé, j'aimerais poser une autre question au ministre. Est-il possible qu'une province participe elle-même directement au programme de travaux d'hiver en exécutant elle-même un programme provincial au cours de l'hiver, tel que celui de la coupe de broussailles le long des grandes routes?

L'hon. M. MARCHAND: Je crois comprendre que la chose a été faite par l'entremise d'une municipalité.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Quand les travaux routiers sont exécutés dans la province par la province même, il n'en serait pas ainsi. Je comprends que la chose est impossible. On ne prend tout simplement pas avantage du programme de travaux d'hiver.

L'hon. M. MARCHAND: Je ne sais pas, mais je crois qu'il doit s'agir d'une entreprise municipale.

M. Dymond: Oui, il faut que ce soit une entreprise municipale. En réponse de votre première question, je crois qu'il en est un élément qu'on peut mentionner. Le Nouveau-Brunswick, par exemple, n'ajoute aucun pourcentage lui non plus et, cependant, les déboursés au Nouveau-Brunswick sont souvent du double de ceux qui se font en Nouvelle-Écosse. Nous avons attribué ce fait à la très intense activité de la part du gouvernement provincial même à stimuler programme dans ses propres municipalités comme moyen d'encouragement direct qui, je crois, a des répercussions sur cette situation.

Le sénateur SMITH (Queens-Shelburne): Je crois que cela pourrait être une raison importante. J'ai discuté cette question avec des personnes de municipalités de la Nouvelle-Écosse.

Les municipalités avaient certains projets auxquels elles avaient déjè songé. Toutefois, un greffier municipal avec qui j'ai discuté la question a dit pour employer ses propres mots: «Cela implique trop de chinoiseries administratives». Il a ajouté qu'il en coûte tellement pour la correspondance que son temps est précieux et qu'ils se découragent et finissent par tout abandonner complètement. Cette appréciation de ses difficultés est-elle juste?

M. HEREFORD: Non pas vraiment.

Le sénateur SMITH (Queens-Shelburne): Quelles sont ces prétendues «chinoiseries administratives», dont parle le greffier municipal?